



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL

QUALITÉ, VITALITÉ & PERFORMANCE

Conseil de la
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 2020-12-14
No d'ordo
- / -

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

Répartition des dépenses en immobilisations selon la nature des actifs

Nature des actifs	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Total des trois années
INFRASTRUCTURES				
Chemins, rues, routes et trottoirs	1 207 000	0	0	1 207 000
Usine de traitement de l'eau potable	163 400	237 500	271 500	672 400
Réseau d'égouts et aqueduc	1 594 000	0	0	1 594 000
Parcs et espaces verts	430 000	0	0	430 000
Système d'éclairage de rues	0	0	0	0
Autres infrastructures	0	0	0	0
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0	40 000	0	40 000
BÂTIMENTS				
Édifices administratifs	16 000	0	0	16 000
Édifices communautaires et récréatifs	60 000	0	0	60 000
TERRAINS	0	0	0	0
MATÉRIEL ET VÉHICULES	72 000	0	0	72 000
AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU	15 000	0	0	15 000
AUTRES ACTIFS	85 400	0	75 000	160 400
TOTAL:	3 642 800 \$	277 500 \$	346 500 \$	4 266 800 \$

Les montants apparaissant dans le tableaux sont basés sur des estimés préliminaires. Les travaux et acquisitions prévus pourraient être devancés, reportés ou annulés selon l'attribution ou non d'une subvention gouvernementale. D'autres commentaires sont disponibles au verso.

Préparé par:

Pascal Blais, secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint

Date:

11 décembre 2020

COMMENTAIRES

Chemins, rues, routes et trottoirs

Les travaux de pulvérisation, de rechargement et de pavage (2 couches) de sections de chemins Cyrille-Beaudry, Guilbault et Saint-Jean seront financés en partie par le fonds de roulement.

Réseaux d'égouts et d'aqueduc

Les travaux de réfection du poste de pompage Curé-Valois seront financés par règlement d'emprunt et par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Les travaux d'infrastructures de la nouvelle rue et du Havre Paulois feront l'objet d'un emprunt à long terme.

Parcs et espaces verts

Les dépenses pour l'aménagement du parc du Bourg boisé seront assumées par le fonds de parc et le fonds général.

Les dépenses pour l'aménagement d'un stationnement au parc dans le secteur de l'Île Vessot seront financées à même le fonds de parc.